

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

**COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570**

**PROCÈS-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2026**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 11**

**Nombre de pouvoirs donnés : 0**

**Nombre de suffrages exprimés : 11**

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

**Présents** :, PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

**Absents** :

**Absent ayant donné pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : Cécile VALIN

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 30 mars 2026
- Représentant du syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize
- Délégué SYCODEM
- Vote du taux d'imposition 2026
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Vote du budget primitif 2026
- Fongibilités / crédits 2026
- Questions diverses (Préparation du 8 mai, Ecole public Jules Verne, Locatif 35 rue de la mairie...)

### **Objet n°35/2026 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE**

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des Conseillers Municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

VU les Conseillers proposés :

- BOURDEAU Marylène,
- BONNEAU Olivier,
- VIOLEAU Magdeleine
- GIRARD Alain,
- RENAUD Elodie,
- ADAM Jérémy,
- VALIN Cécile,
- BICHET Clément,
- PORCHER Eric,
- COULAIS Dany

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- NOMME en qualité de secrétaire de séance : Cécile VALIN

### **Objet n°36/2026 : APPROBATION DES PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026 a été transmis par mail le 02 avril 2026 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT-MARTIN -DES-FONTAINES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026.

### **Objet n°37/2026 : REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE VENDEE SEVRE AUTIZE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize et qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil municipal doit élire en son sein un représentant.

Après appel à candidatures, se porte candidat(e) :

PORCHER Eric, BOURDEAU Marylène

Il est procédé au vote à main levée.

Est élu(e) délégué(e) au sein du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize :

PORCHER Eric par 9 voix POUR 2 voix ABSTENTION, pour le poste de titulaire  
BOURDEAU Marylène par 11 voix POUR, pour le poste de suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** PORCHER Eric en qualité de délégué(e) titulaire pour représenter la commune au sein du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize.

### **Objet n°38/2026 : DELEGUE DU SYCODEM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du SYCODEM et qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil municipal doit élire en son sein un représentant.

Après appel à candidatures, se porte candidat(e) :

BONNEAU Olivier

Il est procédé au vote à main levée.

Est élu(e) délégué(e) au sein du SYCODEM :

BONNEAU Olivier

par 11 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**DÉSIGNE** BONNEAU Olivier en qualité de délégué(e) titulaire pour représenter la commune au sein du SYCODEM.

### **Objet n°39/2026 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	34.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16.30 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **11 voix POUR** :

- Fixe les taux applicables en 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	34.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16.30%

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

### **Objet n°40/2026 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Dimitri PAULE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2025 :

Un excédent de fonctionnement reporté de 2024	45 183.94 €
Selon détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2025	148 395.02 €
Résultat de l'exercice 2025 :	193 578.96 €

Décide à **11 voix POUR** des membres présents d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement	
Réserve complémentaire (art 1068)	100 000 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	93 578.96 €

### **Objet n°41/2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Il est donné lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents soit **11 voix POUR**, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2026 tel que proposé :

	<b>R 2025</b>	<b>B 2026</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>343 343.94€</b>	<b>399 413.20€</b>

**Recettes**

70	Produits des services du domaine	140 401.78 €	131 321.00 €
73	Impôts et taxes	77 473.83 €	61 900.00 €
74	Dotations et subventions	80 925.00 €	77 503.24 €
75	Autres produits de gestion courante	43 308.50 €	35 100 €
76	Produits financiers	2.46 €	10,00 €
002	Excédent reporté	45 183.94 €	93. 578.96 €

**Dépenses**

011	Charges à caractère général	67 139.83 €	149 720.00 €
012	Charges de personnel	69 460.62 €	75 995.00 €
014	Atténuation de produits	1 401.00 €	1 200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	51 336.82 €	63 897.13 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €
68	Dotations	0 €	4 130.00 €
023	Virement à la section d'investissement		104 471.07 €

	<b>R 2025</b>	<b>B 2026</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>600 050.55 €</b>	<b>764 616.54 €</b>

**Recettes**

	Restes à réaliser		
001	Excédent Invest reporté N-1	330 286.84 €	507 278.49 €
10	Dotation fonds réserve	248 825.72 €	147 866.98 €
13	Subventions	15 327.34 €	0 €
16	Emprunt	0 €	0 €
040	Opération d'ordre de T entre S		5 000 €
021	Virement section fonctionnement		104 471.07 €

**Dépenses**

	Restes à réaliser (Chapitre 23)		12 605.00 €
016	Emprunts et dettes	0 €	1 000 €
204	Subventions 'équipements	6 425.38 €	4 454.05 €
21	Construction	85 204.42 €	595 960.49 €
23	Immobilisations en cours	442.26 €	150 000.00 €

## **Objet n°42/2026 : FONGIBILITES/CREDITS 2026**

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 11voix POUR,

- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Questions diverses :**

#### **➤ Préparation du 8 mai**

Chaque année le 8 mai est jumelé avec la ville de L'Herminault. Dans l'idée, cela resterait organisé comme les autres années. Un début à St Martin, puis une fin à l'Herminault. Un verre de l'amitié est proposé par l'Herminault. En parallèle, à St Martin, les fleurs sont distribuées à partir de 12h00. Les fleurs sont commandées.

#### **➤ Ecole Public Jules Verne**

Le conseil d'école a eu lieu ce jour à 18h30. Un compte rendu sera réalisé et transmis prochainement.

Samedi 11 avril, matinée découverte de l'école pour les enfants de TPS/PS pour la rentrée de septembre.

Le lundi 20 avril, réunion du SIVOM pour l'élection des membres du SIVOM.

La rentrée 2026 est prévue avec 5 classes. Les effectifs sont favorables avec une évolution de 2 ou 3 élèves.

#### **➤ Locatif 35 rue de la mairie**

Les travaux devraient être terminés au 1<sup>er</sup> mai. Divers dossiers de candidatures ont été reçus. La sélection des dossiers doit être faite rapidement (afin que les personnes puissent déposer leur préavis).

Réunion le jeudi 16 avril à 18h00 à la mairie.

Alain GIRARD, Marylène BOURDEAU, Eric PORCHER, Dimitri PAULE, Dany COULAIS, Olivier BONNEAU

➤ **Travaux à la coussotte**

Sur le précédent mandat, des travaux de terrassement de la coussotte ont été engagés et signés. L'entreprise ne pouvant intervenir avant le printemps, elle est prête à intervenir dans les semaines à venir.

➤ **Zéro artificialisation nette – PLUIH**

Au cours de la conférence des maires du 12 février 2026, a été présenté un état des lieux de la consommation de l'espace dans le cadre de l'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (PLUIH).

Au vu des chiffres énoncés, il a été décidé de **mettre en suspens les nouveaux projets de permis d'aménager consommateurs d'espace**, hors constructions individuelles, le temps de consolider les données et de se donner une ligne de conduite à l'échelle intercommunale.

L'outil du sursis à statuer ZAN pourra le cas échéant être utilisé. Cet outil permet de suspendre une décision sur une demande d'autorisation d'urbanisme si le projet risque de compromettre les objectifs de réduction de consommation d'espace naturel, agricole et forestier.

➤ **Pêche – Truite**

M. ADAM demande s'il est possible de faire un lâché de truite le 1<sup>er</sup> mai. L'ensemble du conseil est favorable à cette démarche. Un communiqué sera fait au journal.

La prochaine séance du conseil municipal sera le mardi 5 mai 2026 à 20h30.

La séance est levée à 21h22.

-----  
Le présent Conseil Municipal comporte la délibération n° 35/2026 à 41/2026.

<b>NOM PRÉNOM</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Le Maire</b> <b>PAULE Dimitri</b>		
<b>Le secrétaire de séance</b> <b>VALIN Cécile</b>		